

THSCAN™ MB1215



La Douane marocaine :
des actions et des réalisations

La Douane qui vous protège

A travers ses missions fiscale, économique et de contrôle, la Douane joue un rôle déterminant dans la protection des citoyens, des entreprises, de l'environnement et du patrimoine national.

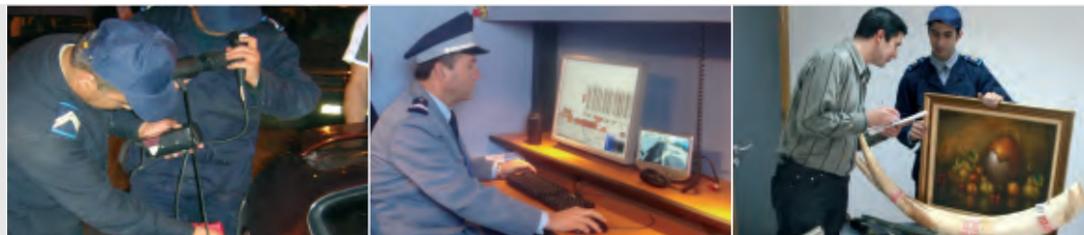
Chaque journée qui passe apporte son lot de témoignages, souvent rapportés par les médias, sur les efforts déployés par l'ADII pour lutter contre les courants de fraude et juguler les trafics illicites de marchandises menaçant la santé publique et la sécurité des citoyens (stupéfiants, articles contrefaits, armes et explosifs, produits dangereux ou non-conformes aux normes sanitaires et techniques requises, etc.).

Pour l'Administration des Douanes, la protection des intérêts économiques du tissu productif national revêt une importance tout aussi grande.

En luttant contre la contrebande et la fraude commerciale, la Douane contribue en effet à protéger l'économie contre les pratiques déloyales et à garantir l'équité fiscale aux entreprises respectueuses de la loi.

L'ADII est également un acteur incontournable dans la préservation de l'environnement et la protection du patrimoine culturel national. Par ses contrôles aux frontières, dans les ports et aéroports, elle veille à l'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Elle est aussi habilitée à contrôler la régularité de sortie des objets d'art, de collection et d'antiquité, en raison de l'intérêt qu'ils peuvent présenter pour la préservation ou l'enrichissement du patrimoine culturel, artistique, historique ou archéologique du Maroc.



Ci-après quelques réalisations phares de l'année en rapport avec le rôle de protection assumé par la Douane marocaine.

>> La lutte contre le trafic illicite de stupéfiants : une mission de protection de la santé publique

Les dangers de la drogue ne sont plus à présenter. Consciente des effets dévastateurs d'un tel fléau sur la santé et la sécurité des citoyens, la Douane marocaine a fait sienne la bataille au quotidien contre le trafic illicite de stupéfiants et de produits psychotropes.

La vigilance accentuée des services douaniers, l'utilisation accrue de scanners et la coopération intensive avec les différents corps de sécurité sont autant de facteurs qui expliquent les résultats atteints en 2008 :

- 736 affaires réalisées soit une augmentation de 23% par rapport à 2007.
- 42,5 tonnes de drogues et de produits psychotropes saisis, représentant une valeur de 423,5 MDH. Soit un volume des saisies en baisse de 23% en comparaison avec 2007.

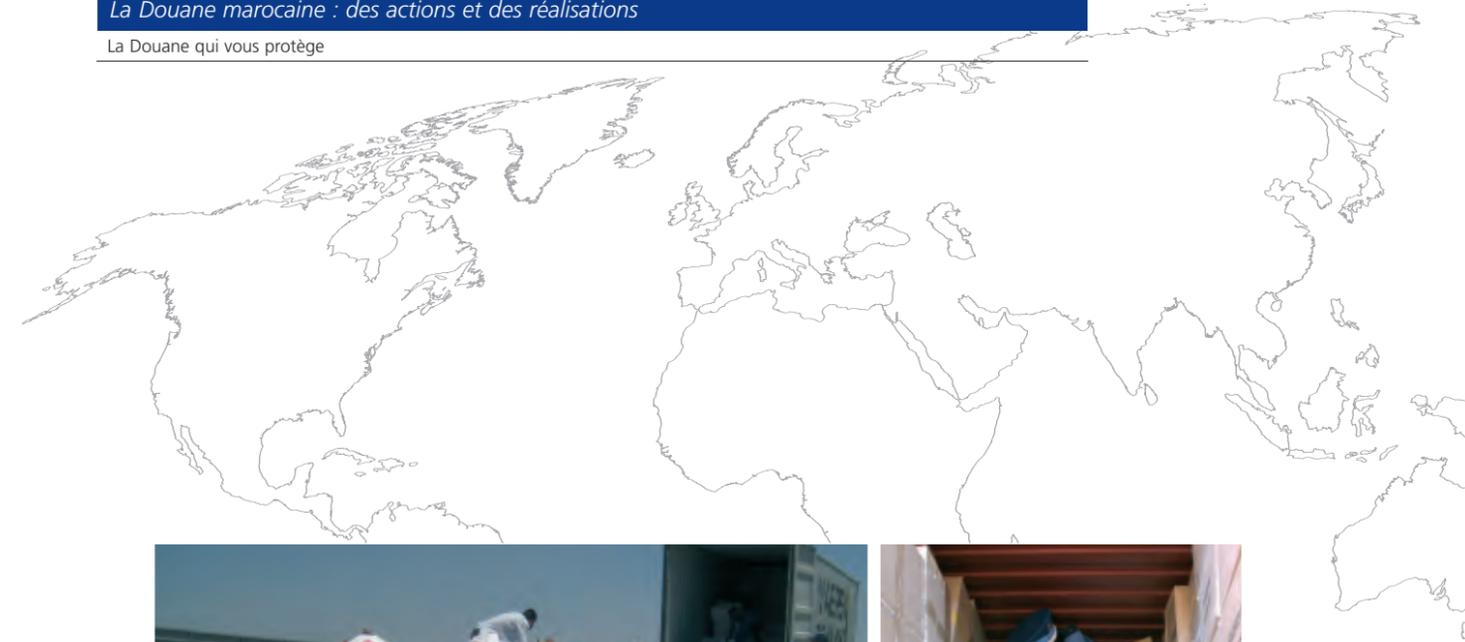
Cette baisse est en fait le résultat de la stratégie nationale en la matière visant la réduction de l'offre. Elle trouve également son origine dans la mise en place de scanners qui a eu un effet dissuasif sur les trafiquants, acculés à fragmenter les quantités de stupéfiants destinés à l'exportation.

>> La lutte contre la contrebande : une action coordonnée pour contrecarrer ce phénomène

La contrebande a un coût économique, social et sanitaire considérable. Elle rend improductif tout investissement commercial ou industriel, décourage toute initiative génératrice d'activités et créatrice d'emploi et menace gravement la santé publique.

La Douane marocaine, pleinement déterminée à contribuer à l'effort national fourni en matière de lutte contre ce phénomène, a réussi en 2008 le pari de la sauvegarde des intérêts des citoyens et des entreprises nationales :

- 6 966 affaires réalisées soit une augmentation de 5,9% par rapport à 2007, ayant permis la saisie de marchandises (hors tabacs) d'une valeur de 258,4 MDH et de 23 millions de cigarettes mises hors du circuit de vente illégale.



>> La lutte contre l'industrie du faux : une mobilisation intense aux frontières pour freiner son expansion

L'industrie de la contrefaçon nuit aux capacités d'investissement des entreprises qui opèrent dans la légalité, anéantit leurs efforts de Recherche & Développement et fragilise leur compétitivité dans une économie mondiale où la course à l'innovation est le principal moteur de croissance et d'emplois.

Elle nuit également aux consommateurs qui mettent leur vie en danger en acquérant des produits ne répondant pas aux normes sanitaires et de sécurité.

Face à de telles menaces, la Douane se mobilise pour combattre ce fléau. A titre d'illustration, l'affaire remarquable réalisée au port de Tanger en mars 2008 :

- 11 conteneurs saisis renfermant
- 130 000 articles contrefaits d'une valeur estimative de 400 MDH
- des cigarettes contrefaites d'une valeur de 8,5 MDH.

>> Le contrôle de la valeur : un moyen d'assurer l'équité fiscale et de lutter contre le dumping

La Douane marocaine a fait de la bataille contre la criminalité, sous sa forme économique, un des axes majeurs de sa stratégie d'accompagnement du tissu économique national.

Face aux importations massives à prix défiant toute concurrence et à l'amplification du phénomène de la sous-facturation, l'ADII déploie d'importants efforts pour contrer les pratiques anticoncurrentielles et garantir un traitement fiscal équitable.

Dans ce cadre, ont été opérés en 2008 des redressements de valeur s'élevant à 2 846,6 MDH et se traduisant par des droits et taxes additionnels de l'ordre de 1 116,6 MDH, soit une augmentation de 29,1% par rapport à l'année 2007.



Opérations de contrôle et de saisie de produits divers

Des efforts et des actions tout azimut pour améliorer les recettes douanières

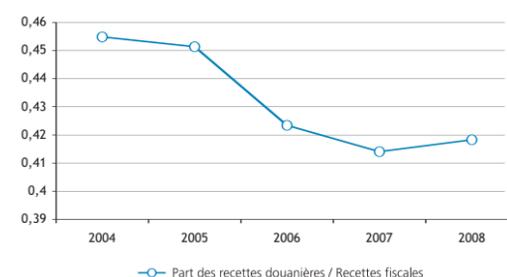
En tant qu'Administration fiscale, la Douane est investie d'une mission de collecte de droits et taxes qui lui permet de contribuer à l'amélioration des finances publiques.

Les recettes douanières représentent en effet plus de 40% du budget global de l'Etat et leur niveau demeure significatif d'une année à l'autre grâce au volume croissant des échanges ainsi qu'aux efforts consentis en matière de contrôle douanier et de recouvrement des créances.

>> Les recettes douanières

Les recettes douanières ont atteint 69 898,4 MDH en 2008 enregistrant ainsi une évolution de 12,6 % par rapport à l'année 2007, soit une participation à hauteur de 41,8% dans les recettes fiscales de l'Etat.

Ce taux était de 41,4% en 2007. L'année 2008 peut être considérée comme l'année de rupture avec la tendance baissière de la part des recettes douanières dans les recettes fiscales. Ceci malgré la poursuite du démantèlement tarifaire et l'évolution à 2 chiffres des recettes fiscales (plus de 11%) en 2007 et 2008.



L'évolution de la part des recettes douanières dans les recettes fiscales

Le résultat observé au niveau global des recettes découle de l'évolution des rubriques ci-après :



> **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** : Intervenant à hauteur de 50,7% cette année, les recettes collectées au titre de cette taxe se sont accrues de 22,1% par rapport aux réalisations de l'année précédente. Cette augmentation est expliquée essentiellement par l'élargissement de l'assiette de la TVA. En effet, au terme de l'année 2008, les importations ont atteint une valeur de 321 793,9 MDH contre 259 747,4 MDH une année auparavant, soit une augmentation de 23,9%.

> **Taxes Intérieures de Consommation (TIC)** : Les recettes réalisées en 2008 au titre des TIC ont connu une hausse de 7,9% par rapport à 2007. La part de ces taxes dans le total des recettes douanières est passée quant à elle de 27,9% en 2007 à 26,7% en 2008. Malgré cette baisse, les TIC demeurent la seconde source de recettes douanières après la TVA.

> **Droits d'importation** : Les recettes générées par le droit d'importation (DI) ont enregistré une légère hausse de 2,2% par rapport à l'exercice précédent et ce, malgré la poursuite de la réduction de la pression fiscale sur les importations résultant notamment du processus de démantèlement des DI dans le cadre des accords de libre échange. La part de ces recettes dans les recettes douanières globales a quelque peu diminué,

passant de 21,6% en 2007 à 19,6% en 2008.

> **Redevance de passage du Gazoduc** : bien qu'en hausse de 26,8% par rapport à 2007, la part de ces redevances n'a augmenté que de 0,3 point dans les recettes douanières puisqu'elle est passée de 2,2% en 2007 à 2,5% en 2008.

>> Les redressements des droits et taxes suite au contrôle de la valeur

Le contrôle de la valeur vise essentiellement la protection de l'économie nationale et la lutte contre la concurrence déloyale. Les efforts consentis à ce niveau par les services douaniers ont eu, également, un impact sur les recettes fiscales.

Dans ce cadre, l'ADII a engagé d'importantes actions :

- La mise à la disposition des services opérationnels de référentiels (indicateurs d'appréciation, cotations internationales de matières premières, mercuriales, etc.), permettant de susciter leur réactivité et de cibler les produits sensibles.
- L'organisation d'ateliers de travail regroupant les différents services chargés du contrôle de la valeur

pour le partage des expériences et partant, une meilleure maîtrise des règles d'évaluation en douane.

De même, pour cerner la problématique de l'évaluation en douane, l'ADII a favorisé la politique de partenariat et de concertation aussi bien avec les départements ministériels concernés qu'avec les associations professionnelles.

Outre les retombées positives en matière de contrôle, cette nouvelle démarche a permis l'amélioration des recettes fiscales au titre de l'année 2008, générées par des redressements des valeurs déclarées s'élevant à 2 846,6 MDH, entraînant des droits et taxes additionnels de l'ordre de 1 116,6 MDH, soit une augmentation de 29,1% par rapport à l'année 2007.

Par ailleurs, l'apport du contrôle a posteriori a été édifiant en matière de lutte contre la fraude et d'optimisation des recettes.

Outre le programme d'action élaboré, délimitant les principaux domaines d'intervention et ciblant les secteurs sensibles, l'année 2008 a permis la consolidation de la démarche sectorielle visant l'assainissement du marché et la lutte contre la concurrence déloyale.

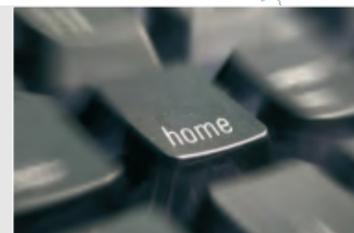
Pour mener certaines actions de contrôle a posteriori, l'ADII a intensifié le recours à la coopération aussi bien avec les autres départements qu'avec les douanes étrangères partenaires. L'assistance administrative mutuelle a été déterminante dans la détection de plusieurs cas de fraude.

>> Le recouvrement des créances

En matière de recouvrement des créances, le taux de régularisation des émissions est passé de 54,5% à 46,3% entre 2007 et 2008. En effet, le total des émissions a cru en 2008 de 21,2% par rapport à 2007 suite à l'augmentation remarquable de la valeur globale des importations. Pour les créances, hors amendes et condamnations pécuniaires, qui ont représenté 54% des émissions en 2008 contre 58,7% en 2007, elles ont connu un taux de recouvrement de 85,2% en 2008.

>> Les marchandises saisies ou abandonnées en douane

Grâce aux efforts consentis pour l'amélioration de la gestion des marchandises saisies et/ou abandonnées en douane, le produit des ventes a connu, en 2008, une évolution de 14,2% par rapport à l'année



précédente. Les Directions Régionales du Nord-Ouest, du Nord-Est et de Casablanca-Port ont totalisé 77,5% du produit total des ventes en 2008.

Parallèlement à cette évolution du produit des ventes, une nette augmentation des cessions gratuites de marchandises au profit d'organismes sociaux et de bienfaisance a été enregistrée. Les cessions gratuites, sont ainsi passées de 4,8 MDH en 2007 à 18,7 MDH en 2008, soit une hausse de plus de 289%. Les marchandises saisies, devenues propriété de l'ADII, ont été cédées gracieusement aux populations victimes des inondations qu'ont connues certaines régions du Royaume.

>> Le règlement transactionnel

En 2008, une part significative des affaires contentieuses réalisées par les services douaniers a connu un règlement par voie transactionnelle (à l'amiable). Le produit des transactions a ainsi atteint plus de 70% du montant total des amendes recouvrées, perçues suite au dénouement de ces affaires. Quant au nombre de litiges réglés par transaction, il s'est élevé à 22 716 en 2008 contre 20 280 en 2007, soit une augmentation de 12%.

Au plan procédural, la Douane s'est employée à assouplir les modalités de règlement pour palier les difficultés rencontrées au niveau de l'application et de l'interprétation du barème mis en place antérieurement. Dans cet objectif, un nouvel instrument de travail a été mis à la disposition des structures concernées par cet aspect de gestion. Dans le même cadre et pour prendre en charge les évolutions enregistrées, un projet de nouveau barème a été finalisé. Il entrera en vigueur très prochainement.

>> Le recouvrement forcé

Chargée de garantir l'encaissement des créances du Trésor public, l'ADII recouvre auprès des débiteurs défaillants les sommes dues à l'Etat. Dans le cadre de cette mission, la Douane intervient pour procéder à des recouvrements forcés auprès de redevables, personnes physiques ou morales.



Le contrôle douanier et la facilitation du commerce ne se conçoivent plus séparément

L'amélioration des conditions de passage des marchandises et des personnes figure parmi les objectifs prioritaires d'un contrôle efficace et à moindre coût. Dans cet esprit, l'ADII s'attèle à analyser ses méthodes d'intervention en impliquant ses partenaires et ses usagers. Cette analyse permet de déceler les procédures et les formalités nécessitant davantage de simplification.

Par ailleurs, le souci de se conformer aux pratiques internationales dicte, également, les améliorations à introduire de manière progressive en fonction du contexte mais aussi des moyens dont dispose l'ADII.

Forte d'une stratégie formalisée et d'objectifs bien définis, la Douane a une visibilité suffisante sur la situation cible qu'elle doit atteindre pour garantir un meilleur contrôle. Elle œuvre au plan

procédural aux améliorations qui s'imposent pour atteindre cet objectif.

>> La simplification des procédures et la facilitation du commerce

Face à l'évolution du commerce extérieur, d'importantes mesures visant la simplification et l'harmonisation des procédures de dédouanement ont été prises.

Les principales mesures de facilitation introduites en 2008 ont visé l'amélioration des conditions de traitement des opérations douanières et la réduction des délais.

> La catégorisation des entreprises : un programme évolutif

Le chantier de la facilitation a été marqué par le lancement en 2006 du programme de la



catégorisation des entreprises qui consiste à faire bénéficier les entreprises organisées, gérées d'une manière transparente et en situation régulière vis-à-vis de la Douane, de facilités plus larges leur permettant de réaliser leurs opérations de dédouanement dans de meilleures conditions de célérité et de réactivité pour plus de compétitivité.

A fin 2008, 128 entreprises ont été catégorisées par la Douane dont 66 classées "A". 312 autres ont manifesté leur intérêt pour bénéficier de ce produit.

En 2008, ce programme a été enrichi et étendu aux unités industrielles et commerciales opérant sous les régimes fondamentaux (industriels, importateurs, exportateurs, franchisés, etc.) et ce, en réponse à la demande de cette catégorie d'opérateurs désirant bénéficier de la palette d'avantages offerts par ce programme.

> La douane à domicile : l'opérateur édite la fiche de liquidation chez lui

Poursuivant son double objectif de simplification des formalités douanières et d'amélioration de ses outils de gestion, l'Administration des Douanes a introduit au cours de l'exercice 2008 de nouvelles fonctionnalités dans son système de dédouanement,

dont notamment, celle offrant la possibilité aux opérateurs d'éditer à domicile la fiche de liquidation ; fonctionnalité de nature à réduire davantage le délai de passage des marchandises en douane.

> Les envois postaux à l'exportation : des procédures plus simplifiées

Afin de garantir une meilleure qualité du service offert aux usagers des colis postaux et dans le cadre des relations de partenariat entre l'ADII et Poste Maroc, une procédure unifiée de traitement et de dédouanement des envois postaux à destination de l'étranger a été mise en place clarifiant davantage les démarches à entreprendre par chacune d'elles.

Par la même occasion, le guichet de dépôt au niveau des bureaux de poste taxateurs abrite désormais les deux services, postal et douanier, réduisant ainsi les déplacements de l'utilisateur et lui facilitant l'accomplissement des formalités d'expédition des colis présentés.

> La détaxe au profit des non résidents : un accompagnement sur le plan douanier de la procédure instaurée

Suite à la désignation, par la Direction Générale des Impôts, des sociétés "Global Refund Maroc S.A" et





"Morocco Tourist Refund S.A" pour leur confier la gestion du remboursement de la TVA aux personnes physiques non résidentes, la Douane a pris toutes les mesures nécessaires pour contribuer à la réussite de cette expérience compte tenu de son impact certain sur le développement de l'activité touristique nationale.

Ainsi, les modalités pratiques pour la mise en œuvre sur le plan douanier de cette nouvelle procédure ont été clairement définies.

De même, il a été procédé conjointement avec l'Office National des Aéroports à l'agencement, au niveau des principaux aéroports internationaux du Royaume, de locaux dédiés à la détaxe à proximité des guichets d'enregistrement des compagnies aériennes.

> La réduction du délai de séjour dans les enceintes portuaires : un projet auquel la Douane contribue activement

Le port de Casablanca à lui seul accapare 41,4% de l'activité douanière à l'import et 17,7% à l'export. C'est pourquoi, la Douane a voulu contribuer à l'amélioration de la logistique assurée par ce port. Ainsi, un travail conjoint a été mené avec différents acteurs, publics et privés, représentant la communauté portuaire (l'Agence Nationale des Ports, les départements du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la santé, la Wilaya de Casablanca, le Conseil National du Commerce Extérieur et le Groupement Professionnel des Banques Marocaines) dans le dessein d'améliorer le délai de séjour des marchandises dans les enceintes portuaires.

Cette entreprise a donné lieu à une feuille de route en 2007 déterminant les dispositions ainsi que les actions à entreprendre, à court terme, par les diverses entités administratives et opérationnelles intervenant dans la chaîne portuaire.

Dans le cadre de la concrétisation de ce projet, l'année 2008 a vu la conduite d'actions importantes :

- la mise en place d'un processus qui garantit la simultanéité des contrôles assurés par les départements administratifs intervenant aux frontières. C'est ainsi qu'une "fiche suiveuse" a été instaurée permettant d'éviter l'exécution séquentielle de ces contrôles qui constituaient auparavant une source de rallongement des délais de séjour des marchandises dans les enceintes portuaires
- la réduction du délai réglementaire pour le dépôt de la déclaration en détail des marchandises importées en le ramenant de 60 à 45 jours ; mesure susceptible de dissuader certains réceptionnaires qui, pour des raisons commerciales ou logistiques, utilisent le port comme zone de stockage.

>> Le contrôle douanier

L'ADII a entrepris, dans le cadre de sa stratégie de contrôle, un certain nombre d'actions et de mesures visant la consolidation de la modernisation de ses méthodes de contrôle sur la base d'une démarche axée, notamment, sur le contrôle a priori et le renforcement du contrôle a posteriori.



> Le contrôle a posteriori et a priori

Un programme national basé sur la définition des risques prioritaires a été conduit en 2008 dans le but de renforcer le contrôle a posteriori. Un certain nombre d'axes jugés à risque ont, alors, été ciblés et pour lesquels des contrôles en entreprise ont été menés. Ils ont permis de déceler des écarts ayant trait principalement à la valeur, à l'origine et à l'espèce.

S'agissant du contrôle a priori (préalable à l'arrivée de la marchandise) et compte tenu de son rôle primordial, notamment dans l'orientation des contrôles douaniers liés au fret transbordé, il a été érigé en 2008 en un axe stratégique prioritaire.

Trois aspects fondamentaux ont été investis à ce niveau : l'adaptation du cadre juridique, le renforcement du partenariat avec les douanes étrangères en matière d'échange d'information et de renseignement et la consolidation de la démarche d'analyse du risque à travers la mise en place d'outils de travail et de référentiels au profit des opérationnels sur le terrain.

Parmi les actions menées dans ce cadre :

- L'élaboration d'un projet de guide sur le contrôle a priori

- La vulgarisation de la démarche d'analyse de risque auprès des structures opérationnelles concernées.

> Renforcement des capacités des métiers de surveillance

Tenant compte de l'accroissement de l'activité douanière, il a été jugé nécessaire de procéder à l'adaptation et au renforcement de la filière de surveillance. Ainsi, un important chantier visant l'informatisation des métiers de surveillance a été lancé de concert avec les services douaniers opérationnels.

Parmi les objectifs de cette action, l'amélioration de l'efficacité des services de surveillance et la définition des besoins en ressources nécessaires à l'accomplissement de cette mission dans les conditions requises.

L'année 2008 a été marquée par le lancement d'une opération d'envergure pour le recrutement de 400 agents devant regagner cette filière au niveau national.